

Limoges, le 18 juillet 2022

à Madame la Rectrice
de l'Académie de Limoges

Objet : recrutement de professeur-es des écoles sur liste complémentaire

Madame la Rectrice

Le nombre de candidat.es au concours de professeur-es des écoles, passant de 815 en 2020 à 185 en 2022, a été divisé par 4 en 2 ans. Cette chute du nombre de candidat-es confirme une tendance pluriannuelle aggravée ces dernières années : le métier n'attire plus...

C'est dans ce contexte que vous semblez faire le choix pour le moins surprenant voire incompréhensible, mais en tous les cas inacceptable de contacter les candidats au concours de professeur-es des écoles placés sur liste complémentaire pour leur proposer de les recruter en Contrat à Durée Déterminée.

Le SNUipp-FSU ne peut que regretter et dénoncer ce choix et cette lecture partielle du cadre réglementaire qui est à rebours des intérêts des futur-es collègues, du service et donc des élèves.

En effet, l'article 8 du décret n°90- 680 du 1er août 1990, prévoit bien le recrutement de personnels sur liste complémentaire en cas de vacances d'emplois puisqu'il indique explicitement « le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, **de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours** ».

Votre choix, s'il était maintenu, ne manquerait pas de continuer à détourner les candidat-es au concours et potentiel-les futur-es collègues de la profession. Nous sommes d'ailleurs sollicités par des personnels concernés qui expriment leur incompréhension et leur écœurement.

Alors que le manque de personnels est criant dans les départements de l'Académie et que tout laisse à penser que la continuité du service public pour l'année scolaire 2022 – 2023 ne pourra être garantie faute de personnels en nombre suffisant, nous vous demandons de bien vouloir recruter les personnels prioritairement sur liste complémentaire en tant que de besoin et d'allonger la liste complémentaire si cela s'avère nécessaire, mais pas sous la forme de contractuels.

Certains de notre attachement partagé le plus profond au Service Public d'Éducation Nationale, nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, nos sincères salutations.

Angélique Pacaud, pour le SNUipp-FSU 19
Luc Marquès, pour le SNUipp-FSU 23
Fabrice Prémaud, pour le SNUipp-FSU 87